

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 1992

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 mai 1992 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de 19 h 40), M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. DAHOUI, M. GALLAT (à partir de 19 h 15), M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. CHOMETTE, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents: M. BOICHARD, M. ANTONY, M. BARETJE, FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'au 19 h 40), M. LIEVREMONT, M. GALLAT (jusqu'à 19 h 15), M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. MAILLARD, M. BAS.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : M. BOICHARD, M. ANTONY, M. BARETJE, M. FERREOL, M. LIEVREMONT, M. JACQUEMIN.

Mandataires : M. SCHWINT, M. HIRSCH, Mme VIEILLE-MARCHISET, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Mme BULTOT, M. TOURRAIN.

* * * * *
* * *

M. le Député-Maire a proposé d'examiner en premier lieu la question n° 18 de l'ordre du jour, portant sur la Sécurité et la prévention - Missions et Moyens.

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, M. le Député-Maire a tenu à remercier M. BEN TOLILA, Directeur Départemental des Polices Urbaines et tous ceux qui, sous ses ordres, font à Besançon leur travail avec compétence et en parfaite harmonie avec le Conseil Municipal et les services municipaux. Il a remercié également la gendarmerie, les différents services concernés par ces problèmes et notamment ceux de la justice ainsi que les diverses associations, pour le travail accompli dans ce domaine.

Il a proposé, enfin, que l'examen de cette question se déroule de la manière suivante :

A - Prévention

B - Police Municipale

C - Police Nationale.

A - Prévention

M. l'Adjoint JEANNIARD a réaffirmé que la politique de prévention de la Ville de Besançon s'appuie sur une intervention municipale forte et une capacité à mobiliser un réseau associatif conséquent.

L'intervention municipale s'exerce par du personnel, des moyens matériels, un subventionnement et la mise à disposition de locaux et de personnel.

Pour lutter contre la marginalisation des jeunes (qui sont loin d'être les seuls délinquants, les délinquants avérés sont des adultes confirmés, créateurs réels d'insécurité), la Ville de Besançon a une politique de prévention qui s'exerce, du plus large public à un noyau plus restreint de jeunes très en marge, par l'intermédiaire de sept programmes cohérents :

I - Développement de l'action socio-culturelle

II - Promotion des populations par l'alphabétisation et la réussite scolaire

III - Développement de l'insertion économique des jeunes

IV - Lutte contre la marginalisation des jeunes

V - Prévention de la récidive

VI - Développement de la sécurité dans la Ville

VII - Connaissance du problème.

Après avoir développé ces différents points, M. l'Adjoint JEANNIARD a exposé cinq nouvelles perspectives d'actions :

1) Sécurisation des lieux et des personnes

Une plaquette d'information à l'attention des personnes susceptibles d'être la cible facile d'agressions est en cours d'élaboration par les services de la police nationale et ceux de la prévention municipale. Le Service Prévention définira «les lieux à risques» et demandera, à chaque fois que cela sera possible, d'accroître la sécurité de ces lieux (par ex. : amélioration sensible de l'éclairage...).

2) Améliorer les conditions de l'ilotage de la police nationale

Des rencontres policiers et acteurs sociaux de quartiers auront lieu à cette fin, dès ce mois, dans les quartiers bisontins.

3) La Lutte contre la toxicomanie

Après avoir réaffirmé une opposition ferme à la dépénalisation de la drogue et à sa banalisation, M. JEANNIARD a précisé qu'à Besançon, la Municipalité s'appuie sur l'Association Espoir Drogue qui travaille depuis 1982 avec des bénévoles/professionnels. Cette association est habilitée auprès de l'Education Nationale et intervient également dans différents quartiers de Besançon.

4) La prévention spécialisée

Besançon est l'une des très rares villes à avoir embauché directement des éducateurs spécialisés placés dans différents quartiers. Ils sont six actuellement, auxquels viennent s'ajouter trois éducateurs recrutés par l'Association Départementale de Défense et de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (financés par le Conseil Général).

L'objectif est d'obtenir de 13 à 16 éducateurs sur notre Ville.

L'ADDSEA et la Ville de Besançon mènent une réflexion pour le regroupement des différents moyens de prévention spécialisée dans le but d'une meilleure coordination et d'une action amplifiée.

5) Proposition d'une charte sur la prévention entre la Ville de Besançon et le Conseil Général du Doubs

Ces deux collectivités territoriales ont une responsabilité en matière de prévention de la délinquance qui découle des lois de décentralisation (1982). Vu l'importance des problèmes et la difficulté à les résoudre, il faut donc que les élus de ces deux collectivités réussissent à travailler ensemble pour le plus grand bien de la population, se fixent des objectifs communs pour lutter contre la délinquance par la prévention et dégagent les moyens permettant d'y parvenir.

B - Police Municipale

M. le Député-Maire a précisé que la création de la Police Municipale, dès l'instant où elle s'inscrivait dans le droit fil d'une politique de dialogue, de concertation et d'aide réciproque menée de longue date par les différentes équipes municipales, ne répondait pas brutalement ou de manière improvisée à une soudaine demande «sécuritaire».

Il a rappelé les trois idées essentielles qui ont fondé sa politique en ce domaine :

1) Il serait contraire à l'esprit des textes et à la responsabilité éminente de l'Etat en matière de sécurité que les agents de Police Municipale puissent, de manière autonome et concurremment avec la Police d'Etat, exercer la généralité des attributions de l'Etat.

2) La Police Municipale doit, le plus souvent, être chargée de tâches de surveillance ou de police administrative permettant de libérer la Police de l'Etat afin que celle-ci soit rendue à sa mission de sauvegarde de la sécurité publique.

3) La clef de la réussite, au-delà de toutes dispositions législatives ou réglementaires, réside dans la coordination indispensable des deux catégories d'agents, Police d'Etat d'une part, Police Municipale d'autre part, et dans les contacts directs quasi permanents entre les responsables concernés.

M. le Député-Maire a indiqué qu'il a eu l'occasion d'exposer les principes de cette politique de complémentarité devant la Commission dite LALANNE, aux travaux de laquelle il a participé en 1986-1987, puis au Préfet CLAUZEL dont le récent rapport constitue la base actuelle de réflexion sur le sujet.

Il a souligné que la Police Municipale restera une priorité de la Municipalité, tant au niveau des effectifs que des moyens matériels (les moyens actuels et futurs étant précisé dans le rapport (et l'annexe 1) remis au Conseillers Municipaux et a défini ses axes de développement :

- Maintien du cadre de complémentarité et de coordination avec la Police d'Etat

- Poursuite de l'accroissement des effectifs en vue de l'adaptation à d'éventuelles compétences supplémentaires dévolues aux policiers municipaux

- Approfondissement de la formation des personnels (droit - langues étrangères - sports - relations humaines et communication) pour une meilleure adaptation aux missions dévolues

- Amélioration des moyens techniques mis en oeuvre :

- . véhicules
- . moyens de liaison
- . divers matériels

- Maintien du non-armement

- Extension de la présence de la Police Municipale sur les quartiers et dans les équipements municipaux (piscine, patinoire, etc.).

C - Police Nationale

M. BEN TOLILA a présenté brièvement l'organisation générale de la Police Nationale, ses différents services ainsi que leur fonctionnement.

Après l'exposé de chaque partie, un large débat s'est instauré, au cours duquel sont intervenus MM. TOURRAIN, SCHWINT, NACHIN, JEANNIARD, MILLE, VUILLEMIN, SALOMON, HIRSCH, JEANNEROT, Mmes BULTOT, VIEILLE-MARCHISET, TETU et FOLSCHWEILLER, MM. ALAUZET, JUSSIAUX, MATHIEU, Mme DUVERGET, MM. VIALATTE, PINARD, de SURY.

M. BEN TOLILA a longuement répondu aux questions posées par les membres de l'Assemblée.

M. le Député-Maire l'a remercié d'avoir bien voulu participer à ce débat sur la Sécurité et la Prévention.

Le Conseil Municipal est ensuite passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

1. **Exercice 1992** - Autorisation accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

2. **Exercice 1992** - Comptabilité - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

3. **Exercice 1992** - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

4. **Exercice 1992** - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

5. **Commission Départementale d'Urbanisme Commercial - Observatoire Départemental de l'Urbanisme Commercial** - Désignation des représentants de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Jean BOICHARD en qualité de délégué titulaire et Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET en qualité de délégué suppléant, pour siéger à la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial et à l'Observatoire Départemental de l'Urbanisme Commercial.

6. Crématorium - Redevance de crémation et tarif de location de la salle de cérémonies

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ces nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 1^{er} juin 1992 :

* Crémation :

Adulte : 2 060 F

Enfant jusqu'à 1 an : 520 F

Enfant de 1 à 12 ans : 1 030 F

* Crémation après exhumation :

- cercueil inhumé depuis moins de 5 ans : 2 060 F

- cercueil inhumé depuis plus de 5 ans : 1 030 F

- location de la salle de cérémonies : 315 F

7. Conservatoire National de Région et Ecole Régionale des Beaux-Arts - Droits d'inscription pour l'année scolaire 1992-1993

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription pour l'année scolaire 1992-1993.

I - Ecole Régionale des Beaux-Arts

	Bisontins		Non Bisontins	
	1991-1992	1992-1993	1991-1992	1992-1993
Cycle traditionnel	925 F	975 F	1 900 F	1 995 F
Cours du soir	990 F	1 040 F	2 010 F	2 110 F
Cours périscolaires	490 F	515 F	1 000 F	1 050 F
Auditeurs libres et stagiaires	715 F	750 F	1 500 F	1 575 F

II - Conservatoire National de Région

	Bisontins		Non Bisontins	
	1991-1992	1992-1993	1991-1992	1992-1993
Tarif 1 Eveil musical	150 F	159 F	250 F	265 F
Tarif 2 Chorale adulte sans formation musicale	-	350 F	-	700 F
Tarif 3 Formation musicale, chorale	330 F	350 F	985 F	1 035 F
Tarif 4 Formation musicale + instrument Instrument seul Ecriture, Analyse Direction d'Orchestre et de Choeur Histoire de la Musique Musique de Chambre Atelier Jazz, ensembles Art Dramatique	550 F	579 F	1 260 F	1 325 F
Tarif 5 Piano, Orgue, Harpe, Chant, Danse, Clavecin	920 F	966 F	1 850 F	1 945 F

Le droit correspondant aux frais de dossier sera maintenu à 55 F ainsi que les tarifs de location des instruments, soit :

- 95 F/mois pour cor, trompette, trombone, violon, alto, clarinette, flûte
- 105 F/mois pour violoncelle, contrebasse, hautbois, basson, saxophone.

8. Musée des Beaux-Arts - Remplacement du système d'alarme-intrusion - Demande de subvention

Ce projet, dont le coût est chiffré à 125 000 F, a été adopté à l'unanimité.

9. Réaffectation :

a) d'un don à la Bibliothèque Municipale

Adopté à l'unanimité (participation de 20 000 F de l'Association des Amis du Musée et de la Bibliothèque à l'acquisition d'une série de documents).

b) d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales - Conventions de quartiers Montrapon/Fontaine Ecu et Planoise - Programme 1992

Adopté à l'unanimité (subvention d'un montant de 92 000 F).

c) d'une subvention du Conseil Régional - DSQ Palente/Orchamps - Programme 1992

Adopté à l'unanimité (subvention du Conseil Régional d'un montant de 37 500 F).

10. Subventions

a) aux associations de quartiers et associations diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1991	Proposition 1992
I - Associations de quartier		
Comité de Quartier de Bregille	50 000 F	55 000 F
Comité de Quartier de Saint-Claude	73 000 F	75 000 F
Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)	21 000 F	25 000 F
Club Photo de Planoise	3 000 F	5 000 F
La Passerelle de Planoise	20 000 F	20 000 F
Planoiselles	4 500 F	5 000 F
Association Palente-Village	5 000 F	5 000 F
La Torcolienne	4 000 F	4 000 F
Association Nouvelle Pelouse	2 000 F	2 000 F
II - Associations d'Anciens Combattants		
Fédération Nationale des Internés, Résistants et Déportés	2 500 F	2 500 F
Association des Déportés, Internés et des Familles de Disparus du Doubs	2 000 F	2 000 F
Fédération des Combattants de moins de 20 ans	1 000 F	1 000 F
III - Associations Nature		
Amis de la Nature	6 000 F	6 500 F
Club Orientation Comtois	1 500 F	1 500 F
Balise 25	1 500 F	1 500 F
Groupe Spéléo du Doubs	8 000 F	8 000 F
Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres	8 000 F	8 000 F
Groupe Spéléo «Spiteurs Fous»	1 500 F	1 500 F
Groupe Spéléo «Les Nyctalopithèques»	3 000 F	3 000 F
Société Horticulture du Doubs	1 700 F	1 700 F
Doubs Nature Environnement	8 000 F	9 000 F
IV - Associations Loisirs		
Coopérative Philatélique des Jeunes	3 000 F	3 000 F
Kit Club	1 000 F	1 000 F
Rail Miniature 25	2 000 F	2 000 F
Tarot Club Bisontin	1 200 F	2 000 F
Reine Marulaz Echechs	3 000 F	1 200 F
La Tour Prends Garde !	2 000 F	2 000 F

Associations	Obtenu en 1991	Proposition 1992
V - Associations diverses		
Echel 25	40 000 F	5 000 F
Amitié Besançon	2 500 F	2 500 F
ARVIE	1 000 F	1 000 F
Centre Culturel Esperanto	2 000 F	2 000 F
Comité de Loisirs et d'Actions de la Jeunesse	5 000 F	5 000 F
Coin de l'Amitié	3 600 F	3 600 F
Ligue des Droits de l'Homme	4 200 F	4 200 F
Prévention Routière	10 000 F	10 000 F
Société Protectrice Animaux	24 000 F	24 000 F
Société Numismatique	1 000 F	1 000 F
Les Restaurants du Cœur	-	3 000 F
ORBIS (Association des Orpailleurs)	-	1 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	5 600 F	5 600 F
Phaestine-Amitié	1 000 F	1 000 F
ASPPT	7 000 F	5 000 F

b) aux associations culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

	Versé en 1991	Proposition 1992
I - Théâtre		
Théâtre de Poche	10 000 F	10 000 F
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	7 500 F	7 500 F
Théâtre des Manches à Balais	20 000 F	20 000 F
Théâtre Ursus	10 000 F	10 000 F
Théâtre de la Roulotte	120 000 F	100 000 F
Centre de Rencontres	300 000 F	250 000 F
Ligne d'improvisation	15 000 F	10 000 F
II - Danses		
Muse et Danse	50 000 F	8 000 F
III - Lecture		
Croqu'livre	10 000 F	10 000 F

	Versé en 1991	Proposition 1992
IV - Musique		
Centres Musicaux Ruraux	6 000 F	20 000 F
Clé de Sol	5 000 F	5 000 F
Musique à l'Université	5 000 F	5 000 F
Orchestre Philharmonique de Besançon	10 000 F	10 000 F
Orchestre Universitaire	12 500 F	5 000 F
Orchestre de Jeunes de Besançon	10 000 F	10 000 F
Orgue et Culture	30 000 F	10 000 F
Tetraktys	10 000 F	10 000 F
Chœur Schütz	20 000 F	10 000 F
Société des Concerts	20 000 F	10 000 F
Contrepoint	20 000 F	20 000 F
Atelier Musical de Montrapon	90 000 F	80 000 F
Atelier Musical des Clairs-Soleils	35 000 F	35 000 F
Atelier Musical de Saint-Ferjeux	90 000 F	80 000 F
Atelier Musical de Velotte	35 000 F	35 000 F
Association pour le concours de composition pour grand orchestre de jazz	-	40 000 F
Besançon Jazz Action	-	60 000 F
V - Société Savantes		
Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	2 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	10 000 F	10 000 F
Renaissance du Vieux Besançon	3 000 F	3 000 F
Société d'Emulation	2 000 F	2 000 F
Société d'Histoire Naturelle	1 000 F	1 000 F
VI - Diverses		
Association 2 AD (Aide aux Détenus)	10 000 F	10 000 F
Cirque Plume - Société Artistique de Création et de Diffusion	200 000 F	200 000 F
Espace Planoise	-	150 000 F

c) aux organismes de formation à caractère économique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder :

- 25 310 F au CREDES (CFDT)
- 25 310 F au BREF (CGT-FO).

d) pour les classes de découvertes

Des subventions, pour un montant global de 18 380 F, ont été accordées à six écoles pour les classes de découverte.

e) aux associations à caractère social - 1^{ère} répartition 1992

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la répartition suivante :

Associations	Subvention 1991	1^{ère} répartition 1992
Association d'Entraide entre les Pupilles de l'Etat (ADAPASE)	3 500 F	3 800 F
AFB (Association des Familles de Besançon)	14 500 F	5 000 F (acompte)
Association des Familles d'Accueil du Doubs	2 000 F	2 000 F
AFCAR	7 500 F	5 000 F
Association Intermédiaire du Bassin d'Emploi de Besançon	12 000 F	6 000 F (acompte)
Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille	2 000 F	2 000 F
Association Tutélaire	1 100 F	1 100 F
Besançon AVF Accueil	1 000 F	1 000 F
CIMADE	1 000 F	1 000 F
Collectif Homosexuel de Franche-Comté	3 000 F	3 000 F
Comité Alexis Danan	2 500 F	3 000 F
CRIDF	50 000 F	20 000 F (acompte)
CSCV	26 900 F	7 000 F
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	2 500 F	2 800 F
La Distraction des Malades	2 000 F	2 000 F
Le Liseron	1 ^{ère} attrib.	2 500 F
Mouvement du Nid	3 000 F	3 300 F
ORPAB	120 000 F	30 000 F (acompte)
Secours Populaire	7 500 F	7 500 F
SOS Amitié	10 000 F	5 000 F (acompte)
UNAFAM	2 000 F	2 000 F
Union Féminine Civique et Sociale	9 000 F	5 000 F (acompte)

f) à l'Institut de Promotion Commerciale HBJO

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 60 000 F dont 10 000 F à titre exceptionnel, dans l'attente d'un examen plus approfondi de ce dossier.

11. Besançon Ville Ouverte aux Jeunes - Adoption du projet - Répartition des subventions

Ce projet, centré sur les trois domaines d'expression dominants : théâtre, musique et danse, a été adopté à l'unanimité.

12. Chantier d'Insertion pour les jeunes - Convention avec l'Association Départemental du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Doubs

Adopté à l'unanimité.

13. Conférence des maires du Rhin Supérieur- Participation à la réalisation d'une plaquette sur l'accessibilité aux techniques médicales et de réadaptation fonctionnelle de pointe.

Ce projet a été adopté à l'unanimité. La Ville de Besançon participera pour 12 500 F au financement de cette plaquette.

14. Trans Europe TGV - Adhésion de la Ville à la Société d'Economie Mixte Rhin-Rhône - Désignation d'un délégué

Après s'être prononcé à la majorité contre :

1. l'amendement de Mme FOLSCHWEILLER (3 pour, 11 abstentions) tendant à demander que des études soient faites sur toutes les possibilités de train à grande vitesse y compris l'aménagement de tout ou partie de lignes existantes, que soient prises en compte et étudiées les interconnexions avec le réseau existant, et que le projet de TGV Rhin-Rhône ne se fasse pas au détriment des lignes secondaires de la Région mais soit pensé en complémentarité de celles-ci,

2. l'amendement de M. VIALATTE (7 voix pour et 3 abstentions), demandant :

- l'engagement d'une procédure de révision du schéma directeur national des TGV permettant une meilleure prise en compte de l'avis des collectivités territoriales concernées,

- que l'Etat accompagne cette procédure d'une programmation physique et financière prévisionnelle de ces investissements,

- s'agissant de la liaison TGV Rhin-Rhône, qu'un collège d'experts indépendants, chargé de mener en liaison avec les services de l'Etat, les collectivités locales, la SNCF, une mission de réflexion et de concertation relative au tracé, dans des conditions analogues à celles définies par le Ministre de l'Equipement et des Transports s'agissant du TGV Méditerranée, soit nommé,

- invitant la SNCF à engager dans les meilleurs délais des études d'intégration aux sites du fuseau TGV à créer.

Après avoir adopté à l'unanimité la proposition de retrait du rapport présenté la partie de phrase «et, le cas échéant, à la réalisation de la première phase du projet TGV Rhin-Rhône : Mulhouse-Dijon-Dole soit 190 km sur 425 km», le Conseil Municipal, à la majorité (3 Conseillers Municipaux s'abstenant), a adopté le rapport amendé.

15. Piscine de Chalezeule - Concession d'exploitation du bar et du restaurant

Adopté à l'unanimité.

16. Citadelle - Comptoir de vente du Parc Zoologique - Prolongation du contrat de concession du 23 mai 1990

Adopté à l'unanimité.

17. Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative - 3^{ème} avenant au contrat du 26 mai 1990

Adopté à l'unanimité.

18. Sécurité - Prévention - Missions et moyens

Cette question a été examinée en point 0/1 de l'ordre du jour.

19. Forêts Communales - Programme de travaux 1992 confiés à l'ONF

Ce programme a été adopté à l'unanimité.

20. Voirie - Marché annuel de fournitures de signalisation verticale

Adopté à l'unanimité.

21. Société AGEFIL - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

Adopté à l'unanimité (montant de l'aide accordée par la Ville : 17 500 F)

22. Immeuble 10 rue Lavoisier :

a) Résiliation du contrat de location avec promesse de vente à la Société INTERLAC

Adopté à l'unanimité.

b) Vente de l'immeuble à la Société PHOTO LAB SERVICE

Adopté à l'unanimité (montant de la vente : 1 000 000 F).

23. Révision des Plans d'Occupation des Sols de Besançon - Renouvellement de l'application anticipée des POS Ouest-Nord 2^{ème} tranche - POS Nord partie Ouest

Adopté à l'unanimité.

24. OPAH Centre-Ville - Convention Ville avec l'Etat, l'ANAH et le Département - Convention avec la SEDD pour l'équipe d'animation

Adopté à l'unanimité (dépense à la charge de la Ville : 521 600 F/an pour les années 1992, 1993 et 1994).

25. Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner

Dont acte.

26. Réalisation du chemin piétons entre la rue Danton et la rue Boissy d'Anglas - Convention de passage avec l'Office Départemental d'HLM

Adopté à l'unanimité.

27. Propriété MARTIN - Acquisition pour la réalisation du tunnel routier sous la Citadelle

Adopté à l'unanimité (dépense : 2 850 000 F).

28. Propriété BOUILLIOD - Acquisition de terrain pour travaux de voirie rue de Dole

Adopté à l'unanimité (surface: 0 a 08 pour le prix global de 640 F).

29. Propriété REICHARD - Echange avec la Ville de Besançon pour réalisation de l'alignement du chemin de la Croix

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le 21 mai 1992
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché, le 22 mai 1992
conformément à la loi,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,